

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention: /

DELIBERATION N° 4

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Objet :
**Autorisation
d'engager,
liquider, mandater
des dépenses
d'investissement
dans l'attente de
l'adoption du
Budget Primitif
2016**

Membres présents : F.GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, G.MOSCHETTI, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à C.ORDONNES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS-SANTOS), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), C.DUFOUR (pouvoir à L.DARRIBEROUGE),

Secrétaire de séance : L.DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2015 pour engager le ¼ est de 3 710 129 € (soit 4 370 080€ de crédits totaux - 659 951 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 927 532,25 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 396 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 107 : ECOLES	8 000 €
<i>Protection poteaux Ecole Jean ABBADIE</i>	5 000 €
<i>Matériel cantines écoles</i>	3 000 €
Opération 113 : BATIMENTS COMMUNAUX	75 000 €
<i>Mise en conformité réseau assainissement autonome bâtiment communal de la Cale</i>	
Opération 120 : COMPLEXES SPORTIFS	2 000 €
<i>Acquisition paire buts à 7 et filets Stade Mousserolles</i>	
Opération 34 : VOIES ET RESEAUX DIVERS	238 000 €
<i>Travaux aménagement cimetière</i>	38 000 €
<i>Travaux de voirie</i>	200 000 €
Opération 91 : ACQUISITION DE BIENS	73 000 €
<i>Véhicule Master Bennes :</i>	25 000 €
<i>Matériel Services Techniques (débroussailleuse, tondeuse, aspirateur....) :</i>	15 000 €
<i>Matériel Informatique et logiciel (5 postes informatiques, logiciels police (PV électronique), logiciel services techniques, location salles et gestion des équipements, logiciel stratégie salariale) :</i>	33 000 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **autorise** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 décembre 2015

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2015